



Avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé

suite à une manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée

Support de publication : affichage en mairie et plateforme de dématérialisation /profil acheteur

Le contexte :

Les collectivités territoriales sont propriétaires des réseaux de distribution de gaz et d'électricité et en assure la gestion. Dans ce cadre, elles sont qualifiées d'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE). Il s'agit plus particulièrement des communes et ECPI à fiscalité propre.

Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Nom et adresses de l'autorité compétente :

Maire de la Commune de LES SALLES DU GARDON

Mairie

Rue Jean Delpuech

30110 LES SALLES DU GARDON

04 66 34 19 73

E-mail : mairie.sallesdugardon@wanadoo.fr

Fondement juridique :

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'article L.2122-1-4 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente » :

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Objet du présent avis :

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, qui propose **d'installer et d'exploiter des batteries de stockage d'électricité sur une période initiale de 12 ans reconductible tacitement pour une durée de 5 ans.**

Le stockage stationnaire d'électricité consiste à une installation qui utilise des batteries électrochimiques pour stocker l'électricité.

Cette installation soutire de l'électricité du réseau, la stocke dans les batteries par transformation chimique puis la réinjecte dans le réseau électrique.

Le déploiement pourra se faire en deux phase :

- Phase 1 : Déploiement initial d'un premier lot de 7 sites identifiés pour accueillir des batteries de 250Kw, dont les estimations de raccordement sont en cours d'analyse par le gestionnaire de réseau.

Références	Adresse
Les Salles 01	Rue du 8 mai 1945/ nouvellement dénomination rue Elysé Vignes
Les Salles 02	Place des Dalhias
Les Salles 03	Pomarède
Les Salles 04	Rue de la Maternité
Les Salles 06	Rue des Peupliers
Les Salles 10	Rue de l'Habitarelle
Les Salles 14	Chemin de la Foux

Ces parcelles présentent les caractéristiques techniques nécessaires à l'implantation de nos équipements, notamment en matière d'accessibilité et de raccordement potentiel au réseau géré par ENEDIS.

-Phase 2 : élargissement du périmètre à de nouveaux site restant à identifier, pouvant accueillir éventuellement des batteries de 250Kw

Modalités de présentation des intérêts concurrents :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit d'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tout porteur d'un projet concurrent, intéressé par l'installation et l'exploitation des batteries de stockage d'électricité pour une durée n'excédant pas la période mentionnée ci-dessus, peut se manifester jusqu'au 20 janvier 2026.

- soit **par voie dématérialisée**, à l'adresse mail suivante : mairie.sallesdugardon@wanadoo.fr

- soit **par un courrier recommandé et accusé de réception** adressé à :

Hôtel de ville

Monsieur le Maire, Georges BRIOUDES

Rue Jean Delpuech

30110 LES SALLES DU GARDON

L'enveloppe devra porter la mention « réponse à appel à la manifestation d'internet – NE PAS OUVRIR »

- Hôtel de ville

Monsieur le Maire, Georges BRIOUDES

Rue Jean Delpuech

30110 LES SALLES DU GARDON

Soit par dépôt contre récépissé sur site :

L'enveloppe devra porter la mention « réponse à appel à la manifestation d'internet – NE PAS OUVRIR »

Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Contenu du dossier de candidature des concurrents :

La candidature sera impérativement composée à minima des éléments suivants :

- Courrier de présentation du candidat ;
- Une présentation détaillé du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
- Une présentation des mesures et autres moyens (techniques, économique, financier, ...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
- Un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

Déroulement de la procédure :

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de LES SALLES DU GARDON pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets se manifesteraien à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Date limite de remise des candidatures :

Le mardi 20 janvier 2026 à 12h

Langue de rédaction :

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

Délai de validité des dossiers :

60 jours à compter de leurs réceptions.

Renseignements administratifs et techniques :

Les candidats pourront poser des questions du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h par téléphone au 04 66 34 19 73 ou par mail à mairie.sallesdugardon@wanadoo.fr et ce jusqu'à 3 jours calendaires de la limite de réception des candidatures.

Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le jeudi 18 décembre 2025